

A insérer dans le carnet de correspondance de l'élève.

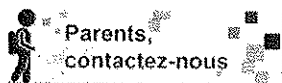
Note à l'attention des familles d'élèves des classes de sixième à la troisième

Si vous souhaitez faire une demande de bourse de collège pour l'entrée de votre enfant en classe de Sixième, Cinquième, Quatrième, Troisième, (année scolaire 2016-2017).

Vous devez **à compter du 01 septembre 2016 (rentrée scolaire) jusqu'au 18 Octobre 2016 :**

- ❶ Vous connecter au **Portail de services en ligne de l'éducation nationale** « Scolarité Services » accessible 24h/24h sur le site internet du collège de votre enfant avec l'identifiant et mot de passe qui vous auront été délivrés à la rentrée scolaire 2016 par le chef d'établissement.
- ❷ Sélectionner le service « Bourse de collège » du portail et suivre les différentes étapes de dépôt en ligne de la demande de bourse de collège.
- ❸ Vérifier les informations saisies ou récupérées dans le cadre de cette procédure de dépôt en ligne de la demande de bourse. Ce service permettra de présenter **une seule demande pour tous vos enfants scolarisés au sein du même collège.**
- ❹ Valider votre demande en ligne pour finaliser **son dépôt et sa transmission au collège de votre enfant.**
- ❺ Conserver l'accusé d'enregistrement envoyé sur l'adresse courriel que vous aurez mentionné pour l'ouverture de votre compte en ligne.

Retrouvez toutes nos informations sur le site www.ac-paris.fr



Pour toutes questions relatives à **ces aides financières à la scolarité** : contactez-nous via l'espace « Parents, contactez-nous » sur www.ac-paris.fr

Vous trouverez sur le site académique l'ensemble des informations relatives aux procédures de demande d'aides sociales à la scolarité. N'hésitez pas à consulter la rubrique « parents/élèves » sous rubrique « bourse et aides financières »

La foire aux questions

Pour répondre aux questions relatives aux aides financières à la scolarité, une foire aux questions est à votre disposition sur le site de l'académie, sur l'ensemble des pages de la sous rubrique « bourse et aides financières »

Une vidéo

Pour faciliter la prise en main des fonctionnalités du portail de services en ligne et le dépôt de votre demande de bourse de collège.

Accueil au Collège de votre enfant

Un temps sera consacré aux familles pour les accompagner dans les démarches liées au dépôt en ligne de la demande de bourse de collège.



Demander une bourse de collège

En ligne c'est tellement plus simple !

Le collège de votre enfant innove et facilite vos démarches !



Entre le 1^{er} septembre et le 18 octobre 2016, vous pouvez demander une bourse de collège par internet en vous connectant à

SCOLARITÉ SERVICES

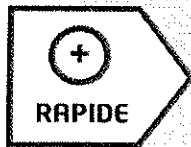
Les éléments indispensables à ma démarche



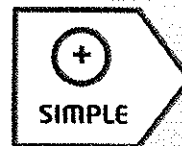
Mon avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 (si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de mes revenus en 2015, j'utilise mon avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015)



Mon identifiant et mot de passe **SCOLARITÉ SERVICES** transmis par le principal du collège



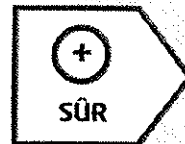
• Pas de dossier à récupérer et à renvoyer ni de documents à transmettre: je fais ma demande de bourse en ligne en 4 étapes



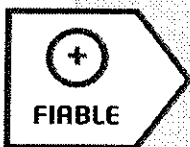
• Je fais une seule demande si j'ai plusieurs enfants scolarisés dans le même collège



• Je récupère en ligne mes informations fiscales nécessaires à la demande de bourse et je sais immédiatement si mon enfant a droit à une bourse
• Je connais le montant estimé de la bourse



• Le transfert de mes informations par les services fiscaux au collège est sécurisé



• Je reçois par mél un accusé d'enregistrement après avoir validé ma demande
• Le collège me contacte pour m'informer si ma demande est complète puis éventuellement confirmer l'attribution de la bourse



France Connect

• Je peux me connecter à **SCOLARITÉ SERVICES** avec le bouton France Connect : mes informations fiscales s'afficheront automatiquement !

Le collège vous aide...



- pour faire votre demande
- pour vous connecter via France Connect



Contactez le secrétariat

education.gouv.fr/aides-financieres-college



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

